

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-43

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Mission Management des Risques	N° 2026-43

Rapport d'activité pour l'Ecole supérieure des beaux art de BORDEAUX - exercices 2023/2024 - Information au Conseil

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte :

L'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, ci-après dénommée « ebabx » est un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Cet établissement d'enseignement supérieur d'Art dispose d'un budget global section de fonctionnement et d'investissement confondues de plus de 4.3 millions d'euros et un effectif de 72 agents en équivalent temps plein. Cet établissement passe de la M 14 en 2002 à la M 57 en 2023, année 2023 qui est la dernière année à la Ville de Bordeaux avant son transfert en 2024 à la Métropole. Il est important de rappeler qu'une première étude a été réalisé en 2022 sur l'impact budgétaire avec le projet de rénovation et d'extension de l'école qui était estimé à 13.8 millions d'euros pour accueillir 300 étudiants à terme.

Résumé :

L'exercice 2024 se caractérise par une légère diminution (-1,75 % environ) des dépenses réelles de fonctionnement corrélée à une diminution de 1,2 % des recettes réelles de fonctionnement. ° Une légère progression des charges de personnel (+2,75%) qui représentent désormais 83 % des dépenses de fonctionnement contre environ 80% en 2022. ° Une baisse prononcée des charges à caractère général de 20% (environ 120 000 € en valeur)

Une très forte augmentation des bourses et prix alloués (+ 180 % - + 56 000€ en valeur). ° Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est stable par rapport à l'exercice précédent (89 % contre 90 % l'an passé). Il faut aussi rappeler que l'ensemble des charges ne sont retranchées dans ce budget c'est notamment le cas des charges de fluides

qui sont imputées sur le budget général de Bordeaux Métropole, eau gaz et électricité, charges qui avaient explosées en 2023 avec 167 K€ contre 63 K€ en 2022. En 2024 les charges de gaz et d'électricité présentent une baisse sensible du fait du marché

La dépendance financière de l'École reste au même niveau que l'exercice précédent puisque les dotations/subventions/participations représentent, en 2024, 92% des produits réels de fonctionnement (contre 91 % en 2023). La CAF nette affiche une amélioration significative par rapport à 2023 (+ 48%) à l'instar du fonds de roulement net global (+12 %). Une trésorerie à son plus haut niveau depuis 2019 (1 461K€ au 31/12/2024). Un résultat d'investissement qui reste excédentaire en 2024 (27 677,86€). °

SYNTHESE

FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE

Titulaire	Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux
------------------	---

Statut	Etablissement public de coopération culturelle (EPCC)
Président du Conseil d'Administration	Mr Baptiste MAURIN
Directeur	Mr Audry LISERON MONFILS
Secrétaire Général	Mr Hervé ALEXANDRE
Objet	Enseignement supérieur artistique public
Périmètre Géographique	Bordeaux, Métropole, Région, National et International
Durée	Illimitée
Données financières	Budget de la section fonctionnement 2024 : 4.4M€, Résultat 2024 : 122 099 € Budget de la section d'investissement 2024 : 57 K€, Résultat :27 677 € (Sans reprise des résultats antérieurs)
Données de gestion	220 étudiants pour la rentrée 2022/2023 et 238 pour l'année 2023/2024 33 enseignants permanents, 11 techniciens, 9 assistants enseignement supérieur, 21 administration et maintenance
Points de vigilance	En 2024, la section de fonctionnement est consommée en moyenne à 83 % par les charges de personnel. Les participations et contributions représentent 91 % des recettes dont 79 % dépend de la contribution Bordeaux Métropole. A noter la forte augmentation des charges de fluides qui ne sont pas comptabilisées dans ce budget mais au budget général de BM le montant est passé de 63K€ en 2022 à 173K€ en 2023 puis à 107 K€ en 2024 cependant toutes les factures eau ne sont pas enregistrées. Le futur projet de rénovation de l'école de 13.7 millions € pour accueillir à terme 300 étudiants est en cours d'élaboration.

I. les contrôles

A. le contexte :

Il s'agit d'une analyse sur les deux derniers exercices afin d'apprécier les résultats des deux sections de ce budget annexe. A préciser que la section de fonctionnement n'intègre pas toutes les charges notamment celles concernant les fluides et pour l'investissement les travaux sont imputés au budget général de la Ville de Bordeaux et à partir de 2023 sur le budget général de la Métropole d'où la difficulté d'obtenir un coût complet

Ecole Supérieure des Beaux-Arts	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Compte de gestion et compte administratif	X			
Rapport de la Trésorerie sur les comptes 2021	X			

Les tarifs en cours	X			
Les PV des conseils d'administration	X			
Document statistiques inscription	X			
Tableau de bord financier	X			

Ecole Supérieure des Beaux-Arts	Satisfaisant	Non satisfaisant	Réserves	Commentaires
Vérification correspondance des comptes		X		Les charges de fluides sont au BG de BM
Vérification des charges de fluides en fonctionnement au budget ville			X	Exhaustivité non satisfaisante manque le poste des charges d'assurance du bâtiment et des matériels

II L'Ecole des Beaux-Arts : l'activité, les chiffres

1.L'activité

Le cursus de l'ebabx est organisé en deux cycles :

.Le premier cycle mène au DNA (diplôme national d'art) – Bac +3 Un étudiant de 1^{er} cycle (3 ans) doit suivre 2.551h d'enseignements et pratiques encadrées découpées en 6 semestres (diplôme final DNA grade licence).

Le deuxième cycle mène au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) – Bac +5 Un étudiant de 2^è cycle (2 ans) doit suivre 1.192h d'enseignements et pratiques encadrées découpées en 4 semestres (diplôme final DNSEP grade master).

Les enseignements dispensés : sont : art, design et filière commune par 46 enseignants permanents d'enseignement artistique pour des ateliers photographie, vidéo, son, maquette, impression, sérigraphie, bois, métal, céramique et régie.

L'école dispense aussi des cours publics pour les amateurs, sans objectif de diplôme, appelés « cours publics », avec, en moyenne 190 élèves sur les 5 dernières années. Il s'agit de cours de dessin, modèle vivant, peinture, techniques mixtes et photo, qui s'adressent à un public varié.

Les étudiants inscrits pour l'année universitaire 2023/2024

Doc rapport d'activité EBABX

LES EFFECTIFS ET PROFIL DES ÉTUDIANT·E·S

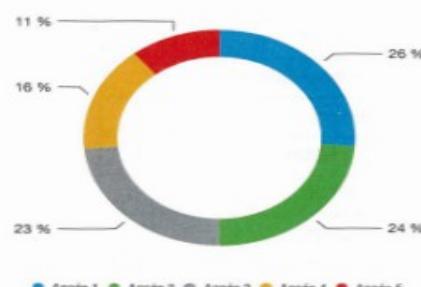
DÉTAILS DE LA RENTRÉE 2023 (HORS ÉTUDIANT·E·S MOBILITÉ ENTRANTE)
GENRE

238 étudiant·e·s : 182 étudiantes et 56 étudiants

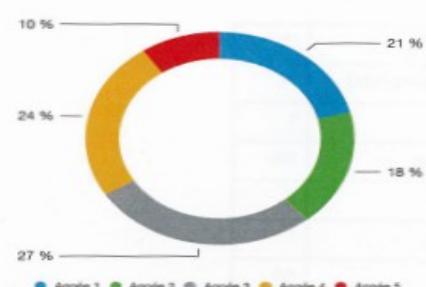
NOMBRE D'ÉTUDIANT·E·S FRÉQUENTANT L'ÉTABLISSEMENT

	Effectif 2023-2024	Art	Design	Réinscrits dans la même année d'études
Cycle 1	170	160		9
Année 1	59	59		0
Année 2	53	42	11	2
Année 3	58	41	17	7
Année de clôture	1			0
Cycle 2	67	47	21	0
Année 4	42	28	15	0
Année 5	25	19	6	0
Total effectif	238	238		9

RÉPARTITION OPTION ART (SAUF ANNÉE 1)



RÉPARTITION OPTION DESIGN (SAUF ANNÉE 1)



COMPARATIF DES ÉTUDIANT·E·S BOURSiers PAR ANNÉE, PAR CYCLE ET PAR ÉCHELON

Les pourcentages par échelon correspondent à un taux parmi les étudiant·e·s boursier·e·s, et non tous les étudiant·e·s confondu·e·s.

Au total : 106 boursiers (45% en 2022-2023).

Boursier crous	Échelon 0 bis	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7
Cycle 1	78	35%	14%	13%	6%	5%	6%	12%
Année 1	25	44%	8%	12%	4%	4%	4%	12%
Année 2	19	42%	5%	21%	0%	11%	5%	5%
Année 3	34	23%	23%	9%	12%	3%	9%	15%
Cycle 2	28	36%	21%	0%	7%	7%	18%	7%
Année 4	16	38%	19%	0%	6%	0%	19%	12%
Année 5	12	33%	26%	0%	10%	18%	13%	17%
Total	106	36%	15%	9%	7%	6%	9%	10%

Pour l'année 2023/2024 on constate une augmentation du nombre d'étudiants boursiers qui passe à 106 contre 98 l'année précédente. La proportion de boursiers sur ces deux dernières années reste à 45% malgré l'augmentation de 8 % de l'effectif. Notons que « la hausse des droits d'inscription » sur la période étudiée est contenue en 2023/2024 au niveau de l'année précédente.

Les montants des droits d'inscription (détail en annexe 3)

Étudiant	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Etudiant non boursier	529 €	545 €	545 €
Etudiant boursier	342 €	352 €	352 €

Rappel : 2023 est l'année du passage à la M57 certaines imputations comptables changent de numéros, cette modification est signalée aux différents niveaux mais ne changent pas l'analyse dans ses grands agrégats.

2 L'Analyse Financière

2024: les excédents des deux sections positifs résultats cumulés + 1 466 K€

Le compte administratif et le compte de gestion sont utilisés pour faire un constat global de la situation financière de l'Ecole des Beaux-Arts, en appréciant certes l'équilibre des deux sections de fonctionnement et d'investissement mais aussi des différents grands agrégats d'équilibre.

Les grands ratios à respecter sont tout d'abord l'équilibre des deux sections mais surtout que les résultats soient positifs ou dégagent des excédents afin de couvrir un déficit éventuel

Le résultat cumulé en section de fonctionnement présente un solde positif d'un montant de 908 246 € : il représente notre capacité d'autofinancement pour 2025 et les années suivantes. Ce montant permet de faire face à environ 3 mois d'activité ordinaire, ce qui assure à l'ebabx une certaine sérénité face aux éventuels aléas de calendrier d'encaissement des recettes.

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 558 334,44 €. Il va permettre de financer les investissements des années à venir. Compte-tenu des obligations d'autofinancement qui impactent en conséquence la section de fonctionnement, du fait du renouvellement des outils informatiques et des ateliers de production obsolètes

Pour l'ebabx l'épargne de gestion qui est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses est de 122 K€. L'épargne brute qui est l'épargne de gestion moins les charges d'intérêts est elle aussi de 122 K€ et l'épargne nette qui correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital de la dette est elle aussi au même niveau car le budget de l'école n'a pas d'emprunt à charge. (Cf. définition des ratios en annexe 3)

A noter que l'épargne y compris les reports d'excédent comptabilisé en 2023 de 786 147 € auxquels il faut rajouter 2024 soit un total de solde à reporter en section de fonctionnement de 908 246 €

Dans le tableau ci-dessous, les résultats sont présentés avec les soldes antérieurs positifs de la section de fonctionnement et d'investissement (chiffres comptes administratifs et comptes de gestion)

en €	2021			2022			2023			2024		
	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat	dépenses	recettes	résultat
fonctionnement	4 187 682,04	4 242 021,00	54 338,96	4 339 960,51	4 425 032,93	85 072,42	4 257 178,95	5 043 326,28	786 147,33	4 440 071,00	4 562 170,00	122 099,00
investissement	150 421,58	104 636,19	- 45 785,39	65 002,65	186 283,75	121 281,10	26 178,39	556 834,97	530 656,58	57 282,00	84 960,00	27 678,00
resul cumul												
fonctionnement	4 191 574,06	4 769 467,61	531 209,91	4 339 960,51	5 010 581,80	670 621,29	4 257 178,95	5 043 326,28	786 147,33	4 440 071,00	4 562 170,00	908 246,00
investissement	138 259,33	524 372,02	378 277,57	65 002,65	524 308,18	459 305,10	26 178,39	556 834,97	530 656,58	57 282,00	84 960,00	558 334,00
total	4 329 833,39	5 293 839,63	909 487,48	4 404 963,16	5 534 889,98	1 129 926,39	4 283 357,34	5 600 161,25	1 316 803,91	4 497 353,00	4 647 130,00	1 466 580,00

Sur le tableau ci-dessus on peut constater l'importance des résultats antérieurs positifs qui viennent consolider les budgets de cette structure sachant que cette dernière n'intègre pas l'ensemble des postes de charges comme la globalité des charges d'eau, d'électricité et gaz supportées par le budget ville pour un montant de 63K€ en 2022 et 173 K€ en 2023 et 107 K€ en 2024 pour BM. De même les investissements ne sont pas imputés sur ce budget comme les travaux de rénovation. Malgré des résultats positifs sur les trois derniers

exercices l'Ebabx n'a pas la capacité d'entretenir son établissement sans des aides de ses différents financeurs. (chiffres comptes administratifs et de gestion)

section de fonctionnement													
Dépenses	en €	2021			2022			2023			2024		
comptes		prévu	réalisé	% R/P									
011	charges à caractère général	472 000	433 797	92%	603 647	582 520	97%	559 898	465 679	83%	590 285	556 633	94%
012	charges de personnel	3 604 278	3 587 048	100%	3 564 957	3 489 088	98%	3 596 940	3 552 216	99%	3 742 089	3 664 786	98%
65	autres charges de gestion courante licences				24 047	11 344	47%	749 551	101 755	14%	713 020	69 800	10%
66	charges financières	24 000	16 462	69%	100	0,47					-	-	
67	charges exceptionnelles	100	16	16%	615 502	38 877	6%				-	-	
68	dotation provisions	553 710	63 806	12%	128 560	111 848	87%	40 000	40 000	100%	63 893	63 893	100%
6811	dotation amortissement	510	510	100%	107 344	106 284	99%	110 000	97 529	89%	85 000	84 959	100%
Total		4 742 100	4 187 734	88%	5 044 157	4 339 961	86%	5 056 389	4 257 179	84%	5 194 287	4 440 071	85%

section de fonctionnement													
Recettes	en €	2021			2022			2023			2024		
comptes		prévu	réalisé	% R/P	prévu	réalisé	% R/P	prévu	réalisé	% R/P	prévu	réalisé	% R/P
013	atténuation de charges	4 000	38 593	965%	9 200	37 423	407%	5 000	5 679	114%	4 000	14 413	360%
70	produits domaines vente	237 386	242 374	102%	247 344	281 295	114%	250 000	292 993	117%	297 360	311 935	105%
73	impôts et taxes	2 500	3 117	125%	4 000	2 460	62%	4 000	1 277	32%	-	6 448	
74	dotation et participation autres produits de gestion courante	3 967 004	3 952 700	100%	4 128 564	4 033 901	98%	4 021 440	3 965 154	99%	4 054 880	4 176 919	103%
75					3				2 173		-	455	
76	produits financiers					451					-	-	
77	produits exceptionnels				69 500	69 500	100%	104 848	104 848	100%	5 000	5 000	100%
78	reprise provisions opérations entre sections							580	580	100%	47 000	47 000	100%
042													
Total		4 210 890	4 236 785	101%	4 458 608	4 425 033	99%	4 385 868	4 372 704	100%	4 408 240	4 562 170	103%

La section de fonctionnement :

Les dépenses / 4 440 K€ en 2024

2021, 2022, 2023 et 2024 ont des taux de réalisations en moyenne de 85 %.

Une bonne maîtrise des charges permet à l'Ebabx d'avoir un résultat positif d'année en année lui permettant de faire face à d'éventuels retards de participations de ses différents financeurs. (chiffres comptes administratifs et de gestion)

section de fonctionnement													
Dépenses	en €	2021			2022			2023			2024		
comptes		prévu	réalisé	% R/P									
011	charges à caractère général	472 000	433 797	92%	603 647	582 520	97%	559 898	465 679	83%	590 285	556 633	94%
012	charges de personnel	3 604 278	3 587 048	100%	3 564 957	3 489 088	98%	3 596 940	3 552 216	99%	3 742 089	3 664 786	98%
65	autres charges de gestion courante licences				24 047	11 344	47%	749 551	101 755	14%	713 020	69 800	10%
66	charges financières	24 000	16 462	69%	100	0,47					-	-	
67	charges exceptionnelles	100	16	16%	615 502	38 877	6%				-	-	
68	dotation provisions	553 710	63 806	12%	128 560	111 848	87%	40 000	40 000	100%	63 893	63 893	100%
6811	dotation amortissement	510	510	100%	107 344	106 284	99%	110 000	97 529	89%	85 000	84 959	100%
Total		4 742 100	4 187 734	88%	5 044 157	4 339 961	86%	5 056 389	4 257 179	84%	5 194 287	4 440 071	85%

Les charges à caractère général (chapitre 011) 556 K€

Le chapitre 011 charges à caractère général le niveau de consommation est en moyenne supérieur à 90% ce qui suppose une bonne prévision initiale. Il s'agit de dépenses incompressibles et structurelles qui représentent en moyenne 82 % des dépenses de fonctionnement (révision des contrats d'assurance, affranchissement, téléphone, contrats de maintenance, maintenance et entretien du bâtiment) ont subi les hausses mécaniques des contrats en cours, liées à l'inflation. Celles relatives aux dépenses des ateliers et des parcours et plateformes ont également subi l'inflation mais elles restent maîtrisées grâce à la vigilance et à l'attention constante des équipes.

L'énergie en 2023+169 % par rapport à 2022 mais en recul en 2024 de 37%

Petit Rappel : Sur le chapitre 011 à l'article 60612 énergie, électricité, l'ensembles des charges eau électricité et gaz ne sont pas enregistrés dans cet article dont les dépenses réalisées sont de 1 574€.

En effet ce sont les budgets généraux de la Ville en 2022 et celui de la Métropole depuis 2023 qui ont ces dépenses.

Ces dernières présentées dans le tableau ci-dessous ne sont pas imputées sur le budget de l'Ebabx mais sur le budget principal de BM. Pour une lecture globale du budget de cette

structure il faudrait intégrer ces charges ce qui aurait une incidence directe sur la contribution allouée.

en €	2021	2022	evol %	2023	evol %	2024	evol %
eau	4 869,81 €	4 848,30 €	-0,4%	5 093,29 €	5,1%	1 787,49 €	-64,9%
gaz	26 218,92 €	35 305,17 €	34,7%	98 901,10 €	180,1%	52 559,05 €	-46,9%
électricité	22 098,70 €	20 936,14 €	-5,3%	59 495,57 €	184,2%	42 109,96 €	-29,2%
RCU		2 382,03 €		9 588,00 €	302,5%	11 317,57 €	18,0%
Total	53 187,43 €	63 471,64 €	19,3%	173 077,96 €	172,7%	107 774,07 €	-37,7%

Source direction des bâtiments service énergies et maintenance

Notons la hausse très importante des charges de gaz et d'électricité directement liées au marché et à la conjoncture économique

la prédominance des charges de personnel (chapitre 012) 3 664 K€

Sur les dépenses de personnel au chapitre 012 le niveau de consommation de crédit est au-dessus de 98% sur les deux exercices analysés.

Sur ce chapitre il s'agit du personnel permanent et frais associés (participation transport des agents, conventions avec le CDG, visites médicales, le prélèvement des impôts à la source) ; ainsi que le personnel temporaire lié à des remplacements et augmentation d'activité. L'augmentation du point d'indice et autres revalorisations salariales qui ont mécaniquement induit un GVT de 2.9% avec le maintien des effectifs.

Ce qui traduit une programmation relativement précise de l'ensemble des postes de charges et un bon suivi.

Avec près de 85% en moyenne sur deux ans de l'ensemble des charges, le personnel représente le principal poste de dépense, situation classique pour une école d'enseignement.

les autres charges de gestion (chapitre 65) 101K€

La réduction très sensible du nombre d'abonnements Adobe a permis la réduction de la facture de 40% en 2023 grâce à la réflexion engagée avec les enseignants et techniciens pour le remplacer par des solutions logicielles beaucoup moins onéreuses. En effet, malgré l'adhésion de l'ebabx au groupement de commande des établissements de l'enseignement supérieur le quasi-monopole d'Adobe lui permet d'augmenter très régulièrement ses prix. A noter que pour 2024 l'adhésion n'a été comptabilisée que sur l'exercice 2025.

26 121 € ont été versés aux étudiants sous forme de bourse, aide au diplôme, aide à la mobilité, dispositif de professionnalisation circuit court.

La section de fonctionnement :

Les recettes 4 550 K€ en 2024

Les participations et les contributions sont les ressources principales pour l'Ecole, elles représentent sur les trois derniers exercices en moyenne plus de 90% de l'ensemble des produits, ce qui souligne un bon recouvrement des produits mais aussi une très forte dépendance aux financements de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Le compte 002 excédent antérieur reporté de N-1 pour un montant de 786 147 € n'est pas comptabilisé à ce niveau.

Les produits du domaine : compte 70 : 311K€ soit 6.9% des recettes,

(Chiffres comptes administratifs et de gestion)

section de fonctionnement

Recettes	en €	2022			2023			2024		
		comptes	prévu	réalisé	% R/P	prévu	réalisé	% R/P	prévu	réalisé
013	atténuation de charges	9 200	37 423	407%	5 000	5 679	114%	4 000	14 413	360%
70	produits domaines vente	247 344	281 295	114%	250 000	292 993	117%	297 360	311 935	105%
73	impôts et taxes	4 000	2 460	62%	4 000	1 277	32%	-	6 448	
74	dotations et participation autres produits de gestion courante	4 128 564	4 033 901	98%	4 021 440	3 965 154	99%	4 054 880	4 176 919	103%
75		3			2 173			-	455	
76	produits financiers							-	-	
77	produits exceptionnels	451						-	-	
78	reprise provisions	69 500	69 500	100%	104 848	104 848	100%	5 000	5 000	100%
042	opérations entre sections				580	580	100%	47 000	47 000	100%
Total		4 458 608	4 425 033	99%	4 385 868	4 372 704	100%	4 408 240	4 562 170	103%

Fonctionnement

récapitulatif des recettes

		2021	2022	2023	2024	totaux	moyenne sur 4 exercices
70	droits d'inscription	242 374,02	281 295,24	292 993,48	311 935,00	1 128 597,74	282 149,44

En 2024 des ressources supérieures à celles prévues, mais liées à des dépenses faites par ailleurs (indemnités journalières liées à des arrêts maladie qui limitent l'impact du maintien de salaire et du remplacement éventuel ; convention Grand 8 pour sa coordination et la VAE ; convention Ville de Floirac pour les cours publics ; versement d'une partie de la CVEC par le CROUS)

Concernant les droits d'inscription : la recette est supérieure à celle prévue au regard de l'augmentation du nombre d'inscriptions au concours d'entrée, résultat comptable de l'inscription de l'ebabx dans le dispositif Parcoursup au-delà de ses contraintes et charges. L'augmentation des effectifs des élèves des cours publics a aussi participé de cette progression.

Les dotations et participations : compte 74 : 4 166 K€ soit 93 % des recettes en 2024

A noter en 2023 le transfert de l'Ebabx à Bordeaux Métropole. (Chiffres comptes administratifs et de gestion)

	en €	2022			2023			2024		
		prévu	réalisé	% réalisé	prévu	réalisé	% réalisé	prévu	réalisé	% réalisé
74	dotations et participations	4 078 401,00	4 033 901,00	99%	4 009 558,00	3 965 154,00	99%	4 054 280,00	4 166 919,00	103%
74712	emplois avenir									
74718	autres participations etat	500 246,00	500 246,00	100%	533 344,00	533 440,00	100%	540 000,00	557 050,00	103%
7472	participations région	149 500,00	115 000,00	77%	34 500,00		0%	115 000,00	230 000,00	200%
74748	participations Ville 2021/2022 et BM depuis 2023	3 302 000,00	3 302 000,00	100%	3 310 000,00	3 310 000,00	100%	3 310 000,00	3 302 000,00	100%
7477	participation budget communes et FS	66 848,00	66 848,00	100%	68 114,00	68 114,00	100%	36 280,00	37 869,00	104%
74758	participation autres organismes	59 807,00	49 807,00	83%	63 600,00	53 600,00	84%	53 000,00	40 000,00	75%

La dotation de la Région n'a pas été versée en 2023 (versée le 18 avril 2024, elle a été comptabilisée sur l'exercice 2024). En 2023 La Ville a versé une contribution constante, 8 000€ complémentaires fléchés pour l'aide à l'organisation de l'exposition des diplômés 2023 Vendimia, à l'Espace Saint Rémi cès. La Métropole a maintenu sa dotation pour le projet avec l'université d'Hyderabad.

L'État a pu apporter les crédits supplémentaires et attendus pour des projets spécifiques (tutorat, santé des étudiants, lutte contre les violences sexistes et sexuelles). Les crédits alloués pour le projet Circuit court et les crédits européens provisionnés en 2022 ont été repris en 2023. De la même façon, des crédits Erasmus pour le contrat 24/25/26 et pour circuit court ont été perçus en fin d'année 2023, augmentant ainsi artificiellement les recettes.

A noter que pour 2024 les contributions sont réalisées à 100 %

La section d'investissement :

Les dépenses :26 178 €

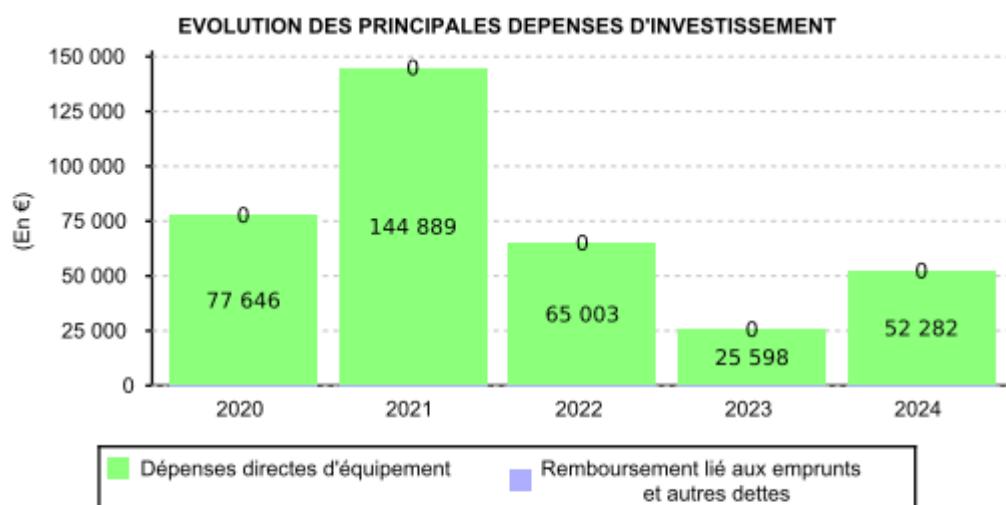
Cette dernière est réduite car les dépenses importantes sont comptabilisées au budget général de la Ville de Bordeaux par la DGAC et depuis 2023 à la Métropole à la DESR.

Le compte 21 a été utilisé pour un peu plus de 25 K€ et a permis l'acquisition de matériel informatique, téléphonie et de mobilier

Rappels :

La section d'investissement de l'Ebabx ne supportera pas le coût de l'investissement estimé à 13.7 millions d'euros 2022, ce projet sera porté par la Métropole. Les simulations réalisées en 2022 sur l'impact de ce projet sur l'équilibre du budget de l'Ebabx mentionnaient en moyenne à partir de son opérationnalité un effort supplémentaire d'environ 90 K€ par an afin d'équilibrer la section de fonctionnement. Tous ces chiffres sont en cours d'actualisation et font actuellement l'objet d'échange entre la Direction enseignement supérieur et rayonnement l'Ebabx et l'IGS.

(Document compte de gestion du trésorier)



REPÈRES

En %

ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Dépenses directes d'équipement	86,60 %	-55,14 %	-60,62 %	104,24 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	-	-	-	-

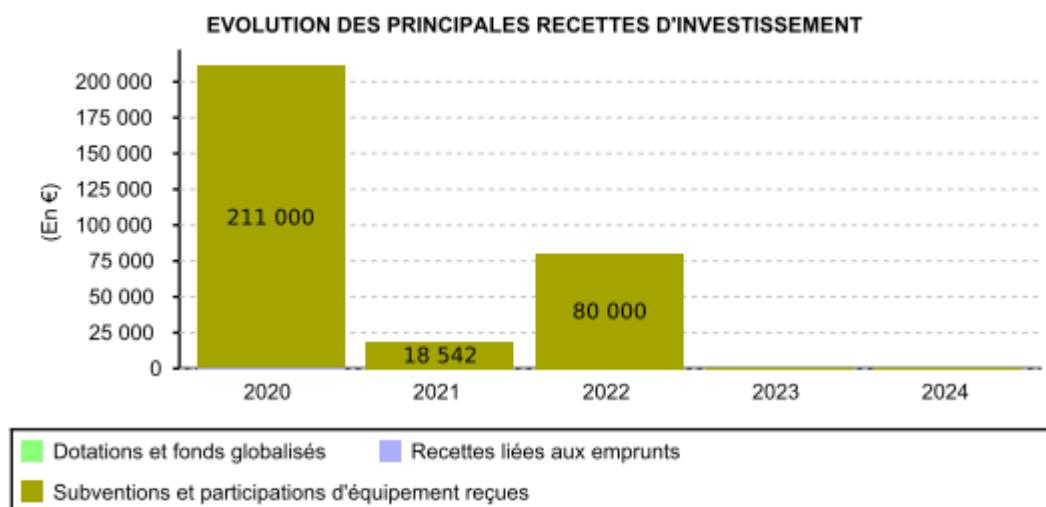
Les produits d'investissement :

En 2023 et 2024 les produits d'investissement ne sont constitués que de ressources propres.

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 530 656,58 €. Il va permettre de financer les investissements des années à venir, il s'agira du renouvellement des outils informatiques et des ateliers de production obsolètes.

Investissement		2021		% R/P	2022		% R/P	2023		% R/P	2024		% R/P
	Recettes												
10	dotations réserves												
13	subventions invt	110 000	18 541	17%	80 000	80 000	100%						
16	emprunts et dettes assimilées												
26	participation créances												
020	dépenses imprévues												
040	opératio ordre transfert entre section	87 502	86 094	98%	107 344	106 284	99%	110 000	97 529	89%	85 000	84 960	100%
	Total	197 502	104 635	53%	187 344	186 284	99%	110 000	97 529	89%	85 000	84 960	100%

(Document compte de gestion du trésorier)



REPERES

En %

EVOLUTION ANNUELLE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
Dotations et fonds globalisés	-	-	-	-
Recettes liées aux emprunts	-	-	-	-
Subventions et participations d'équipements reçues	-91,21 %	331,46 %	-100,00 %	-

Les résultats globaux cumulés pour les deux sections: 1 466 K€

Les résultats sont positifs sur les deux sections. Ils sont repris en section de fonctionnement en ROO2 mais ne font jamais l'objet d'une affectation en 1068 de la section d'investissement.

Une approche par les soldes intermédiaires de gestion permettant d'analyser la valeur ajoutée produite par cette structure aurait un intérêt limité du fait que les ressources proviennent à 94% des contributions et participations publiques et que les dépenses de personnel représentent 86 % de la totalité des charges.

Rappels

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice.

Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.

Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauprissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

Tableau des Résultats cumulés des deux sections pour 2023 et 2024

(y compris les reprises des résultats d'exercice antérieurs)

En €¤	2023¤	2024¤
Résultat de fonctionnement¤	85 526,04¤	122 099,04¤
Cumul exercices antérieurs¤	670 147,33¤	786 147,33¤
Résultat investissement¤	71 351,05¤	27 677,86¤
Cumul exercices antérieurs¤	459 305,53¤	530 656,58¤
Résultat global¤	1 316 803,91¤	1 466 580,81¤

Quelques éléments complémentaires d'analyse financière

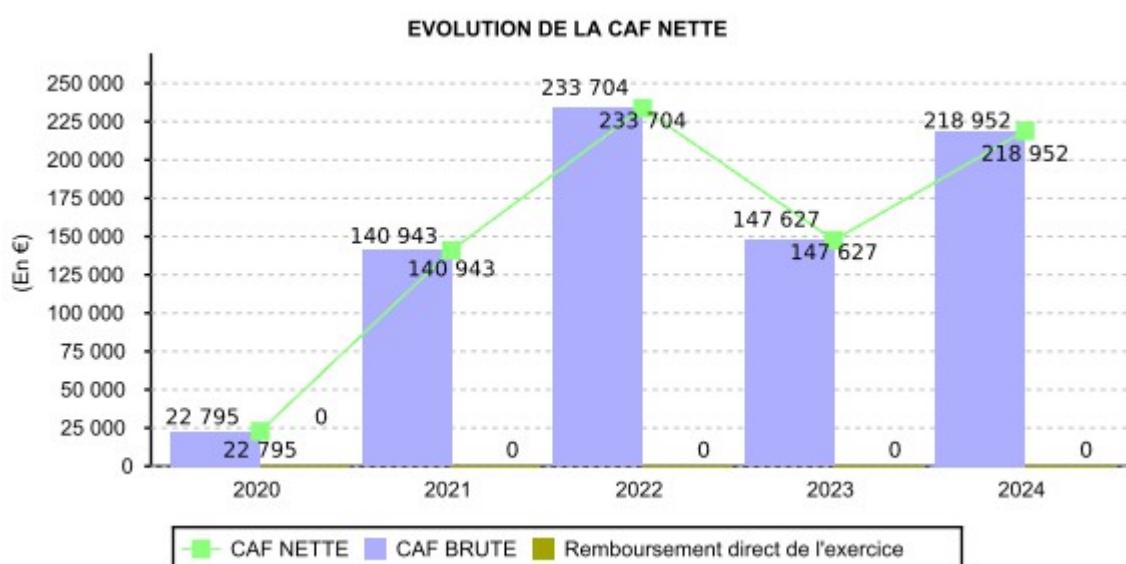
La capacité d'autofinancement ou CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs.

Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipements ...)

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. (Document compte de gestion du trésorier)



Graphique source Finances publiques RA 2023

La présentation bilancielle :

Le bilan retrace le patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en termes d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en

comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la structure a dégagée au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement des dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement des dépenses.

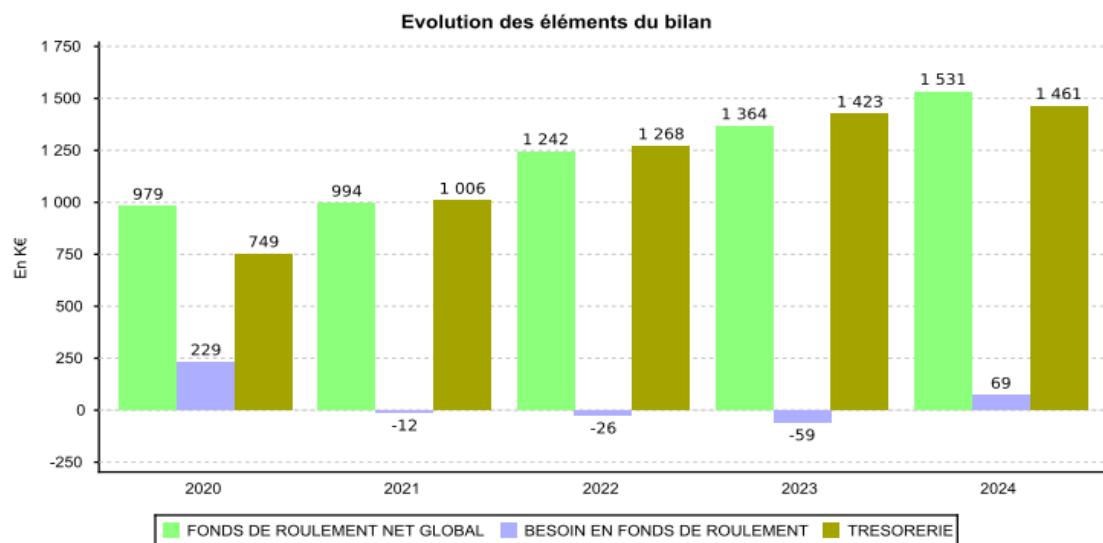
La trésorerie du bilan comprend le solde du compte du Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Graphique source Finances publiques RA 2024

BILAN EN 2024	
ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 935 627	Ressources propres 2 466 611
Actif circulant 139 098	Dettes financières 0
Trésorerie 1 461 486	Fonds de roulement net global 1 530 984
	Passif circulant 69 600
	BFR 69 498
Trésorerie = FDR - BFR =	
1 461 486	

Sur cette partie, il est possible de constater la structuration correcte du haut du bilan. En effet, les résultats cumulés positifs ont permis de consolider les ressources propres. L'absence d'emprunt rend la structure encore plus saine. Le financement des immobilisations est assuré par des subventions et dotations mises en réserve, cependant la majorité des investissements sont réalisés par le budget de la ville de Bordeaux. Le besoin en fonds de roulement est négatif ce qui veut dire que l'activité génère de la ressource de financement du fait du décalage entre les encaissements et les décaissements.

Le tout générant une trésorerie largement positive à hauteur de 1 461 486 € en 2024 . (
Document compte de gestion du trésorier)



Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité pour l'école supérieure des Beaux-arts de Bordeaux concernant les exercices 2023 et 2024.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------